

**8èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**  
**Parcours en protection de l'enfance**  
**PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES**  
**Comment mieux les assumer pour mieux agir ?**

**AVERTISSEMENT : ces verbatim sont rendus publics pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la richesse des débats des Assises, mais nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une restitution brute des propos prononcés non revue par leurs auteurs, et à replacer dans un contexte de prise de parole publique orale à un moment spécifique. Une synthèse des propos plus lisible est disponible dans le Bulletin de la protection de l'enfance d'octobre 2015 ([www.lebpe.fr](http://www.lebpe.fr))**

**LUNDI 15 JUIN 2015 – SEANCE PLENIERE / TABLE RONDE 3 :**  
**Table ronde 3 – GOUVERNANCE : FACILITER LA PRISE DE RISQUES**

■ Comment passer du partenariat opérationnel à une approche concertée du parcours de l'enfant entre les différents acteurs (Département, Justice, associations gestionnaires mais aussi École, ville, réseaux d'éducation populaire...) ? Quelles implications au regard de la notion de chef de file ? Quel projet politique dans les institutions pour encourager l'innovation et la prise de risques ? Quelle organisation dans les territoires ? Le point de vue des responsables politiques.

**Karine Senghor :**

Nous allons donc enchaîner sur la troisième table ronde qui était prévue initialement avant l'intervention de Madame la Ministre. Nous remercions les intervenants d'avoir patienté. Nous allons accueillir donc deux élus, Véronique Briand, vice-présidente chargée de l'enfance et de la famille au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Marc Labbey, vice-président en charge de la famille au conseil départemental du Finistère.

**Jean-Louis Sanchez :**

Et le troisième invité sera Didier Lesueur qui représentera Christophe Béchu pour présenter les propositions de l'Odas sur la réforme de la protection de l'enfance. Alors bien évidemment tout ceci on va le faire avec un temps très limité. Je voulais quand même vous remercier vraiment de votre extraordinaire attention et patience, c'est vrai qu'il y a toujours des problèmes de timing, on nous promet finalement de tenir dans les enveloppes qui sont octroyées à chacun et ça ne se passe malheureusement jamais comme nous le souhaitons parce que c'est passionnant et les gens prennent effectivement le temps d'expliquer leur position. Donc cette table ronde c'est sur la gouvernance et on a trois questions qui vont être débattues, introduites par Didier Lesueur pour proposer un canevas mais à chaque fois très rapidement. D'abord que s'est-il passé selon l'Odas ces trente dernières années en matière de protection de l'enfance ? Est-ce que l'on peut vraiment qualifier le bilan de positif de cette décentralisation avec à la fois ces forces et ces difficultés ? Et face à ce bilan on aura donc les réactions de nos deux élus qui permettront ainsi de voir justement ce que l'on attend de l'Etat, c'est un peu le scénario qui était prévu et qui n'a pas été respecté mais au fond de voir ce que l'on attend de l'Etat aujourd'hui. La deuxième question portera sur les coopérations notamment entre la justice, l'Education nationale mais aussi la commune qui est un peu l'acteur oublié et là on aura aussi le point de vue des deux élus, et enfin la question du service social et de son positionnement au regard notamment de l'école, qui est une question importante, qui sera également l'objet d'une proposition faite au nom de l'Odas par M. Didier Lesueur. Didier, première question, très vite en quelques minutes ?

**Didier Lesueur :**

Trente ans de décentralisation de l'aide sociale à l'enfance, on pourrait le qualifier d'un pari réussi, alors on peut poser la question mais aussi à travers cette question y répondre, au fond et la ministre

l'a évoqué, l'aide sociale à l'enfance c'est aussi une mission régaliennne qui a été confiée aux départements. Mission régaliennne en ce sens que les départements sont chargés finalement d'être dans une posture aussi d'ingérence dans la vie des familles et d'être dans une intervention contrainte, qu'elle soit négociée donc on est dans le cadre administratif, ou qu'elle soit imposée, on est dans le cadre judiciaire.

Alors le premier point marquant de ces trente ans c'est au fond cette mission d'aide sociale à l'enfance a été prise en compte par les départements davantage eu égard à la responsabilité que ces élus et les présidents de ces assemblées ont vis-à-vis de l'enfance, une responsabilité collective qu'ils assument vis-à-vis de l'enfance alors elle se traduit encore aujourd'hui en 2014 après les derniers travaux de l'Odas par l'aide sociale à l'enfance c'est la première charge pour les départements, ça représente pour la France métropolitaine, rassurez-vous je ne vous citerais pas beaucoup de chiffres, sept milliards d'euros, c'est un petit peu moins du quart de la charge c'est-à-dire de ce que les départements doivent financer sur leurs ressources pour boucler leur budget d'action sociale.

Alors quand on regarde plus en détail on est frappé par deux points, le premier point c'est que la part de l'hébergement est relativement stable depuis trente ans alors que sur la même période on a une augmentation de la dépense pour un nombre d'enfants qui est stable, ça veut dire que le coût de l'hébergement a augmenté depuis 1984 et les travaux que nous menons montre que le coût de l'hébergement a été multiplié par quatre, quand on tient compte de l'inflation.

Le deuxième point c'est d'ailleurs le corollaire de ce que je viens d'évoquer, c'est que la dépense de milieu ouvert et de prévention, puisque c'est le reste de la dépense, a moins augmenté que le nombre d'enfants suivis et donc là au fond sur cette période-là on peut dire que c'est un peu le phénomène pas inverse car les proportions ne sont pas du tout les mêmes mais on ne retrouve pas le même phénomène que pour le placement.

#### **Jean-Louis Sanchez :**

Autrement dit Didier, plus d'enfants suivis en milieu ouvert avec un budget qui n'augmente pas dans les mêmes proportions, c'est-à-dire les moyens du milieu ouvert ont diminué concrètement. Alors que du côté de l'hébergement c'est l'inverse.

#### **Didier Lesueur :**

Indéniablement mais je ne vais pas m'étendre sur cette question, la qualité et la manière d'accueillir et de prendre en charge s'est profondément renouvelé et a été travaillé depuis trente ans.

Sur le fond et là aussi Madame le Ministre l'a évoqué, ce qui s'est confirmé c'est bien sûr toujours la prise en charge des enfants maltraités mais ce n'est pas la majorité des prises en charge, ce qui a beaucoup augmenté et ce que montraient les travaux de l'Odas jusqu'en 2007 et ce que montre encore, ce que l'on peut entendre quand on travaille avec les départements c'est un nombre de plus en plus important d'enfants qui sont suivis ou pris en charge parce qu'ils sont avec des parents déstabilisés et que cette évolution fondamentale doit être prise en compte et que c'est probablement un des points perfectibles de la décentralisation, c'est-à-dire c'est comment on prend en compte, comment on analyse qui ils sont et quels sont les parcours des enfants, pas seulement ceux qui sont pris en charge mais le parcours qu'ils ont eu avant de façon à pouvoir anticiper et à organiser des politiques publiques pour répondre à ces déstabilisations des parents et là ça nécessite certainement davantage de porosité entre le travail des professionnels et les élus parce que c'est sur ce champ-là que les élus et notamment les élus locaux peuvent investir, initier, impulser des orientations fondamentalement nouvelles. Et le contexte nous y aide, même si nous sommes dans une période difficile au niveau financier, certes, mais le contexte nous y aide parce que nous avons pour la première fois d'une part des assemblées départementales qui sont élues pour six ans. On mesure mal pour ceux qui connaissent bien le fonctionnement des départements ce que représente cette évolution, la durée, six ans. Et le deuxième élément fondamental c'est aussi un profond renouvellement des assemblées départementales et là aussi c'est un atout extraordinaire, évidemment il y a un travail d'apprentissage mais on a aussi le fait que regard neuf, possibilité neuve.

**Jean-Louis Sanchez :**

Vous venez de le dire Mon sieur Lesueur qu'au fond ces trente dernières années avaient été marqués non pas comme le craignait certains par un abandon par les élus de la problématique de la protection de l'enfance mais plutôt un investissement constant et renouveler avec certes des questionnements, notamment sur l'augmentation des dépenses d'hébergement mais on peut tout de suite le dire, une partie est imputable à la métamorphose de l'accueil familial. On a fait beaucoup d'efforts pour professionnaliser le placement familial, revaloriser les salaires des assistantes maternelles donc il y a eu des efforts qualitatifs considérables mais avec des interrogations mais en même temps vous terminez en nous disant la nouvelle configuration des conseils départementaux est plutôt un bon signe avec la durée et aussi peut-être ces nouvelles personnalités qui prennent en charge les responsabilités. C'est une manière de m'adresser à Mme Briand qui n'a pas cessé de me dire depuis que nous l'avons invité à cette table ronde « je suis un jeune élu sur la protection de l'enfance donc faites preuve d'indulgence parce que c'est un sujet que je connais encore mal ». Mais vous pouvez quand même nous donner une réflexion d'acteur politique sur ce que vous attendez de l'Etat compte tenu au fond que les élus se sont emparés de façon positive de cette responsabilité, que peut-on attendre de l'Etat ?

**Véra Briand, vice-présidente en charge de la protection de l'enfance du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :**

Bonjour à toutes et à tous, effectivement je suis une élue toute récente puisque j'ai été élue au conseil départemental au mois d'avril, en charge de la protection de l'enfance donc c'est un regard tout neuf, un regard de découverte et j'ai appris beaucoup de choses cet après midi, et je dois dire que le discours de Madame la Ministre m'a totalement satisfaite, totalement donné des perspectives et des ouvertures, des respirations d'actions futures à envisager et je trouve ça vraiment très bien mais effectivement je suis élue aussi depuis 2008 avec une autre casquette et notamment à la ville de Rennes et donc je me permettrais d'apporter un regard plus global pour répondre un peu à votre question et de regarder les choses de façon au niveau de la prévention, d'avoir ce regard un peu plus sociétal et de voir où effectivement en amont on peut nous élus avoir cette sonnette, tirer cette alerte quand les choses commencent peut-être à aller moins bien et donc à mettre en place des actions de prévention, et Madame la Ministre l'a bien dit, tous les acteurs doivent être concernés et c'est vraiment la protection de l'enfance, tous les acteurs doivent contribuer à faire que cette protection de l'enfance soit efficace et permettent aux professionnels qui font un travail de qualité. En deux mois c'est certes court pour moi mais j'ai mesuré tout le travail qui se fait et donc pour que toutes ces sonnettes d'alarme puisse se mettre en route et que les acteurs puissent faire résonance et travailler ensemble, et là je pense qu'il y a des articulations importantes avec tous les acteurs qui font la ville, qui font la politique de la ville, et notamment ce repérage qui va dans le sens du respect des droits de l'enfant tels qu'ils sont inscrits dans la convention des droits de l'enfant que je connais bien, puisse être activée et je pense que là les collectivités ont pour la plupart un grand savoir faire, une grande expertise, et donc cette coordination d'acteurs que l'on a entendu tout au long de l'après midi sur le terrain entre les professionnels qui sont en lien et qui travaillent dans le champ de la protection de l'enfance, cette coordination d'acteurs doit aussi se faire à un autre niveau avec d'autres acteurs, ceux qui font les autres politiques de la ville.

**Jean-Louis Sanchez :**

Vous êtes, du fait de vos origines d'élue municipale, convaincue effectivement de la nécessité d'une forte articulation avec la politique de la ville, la prévention spécialisée certainement et donc d'une coopération qui ne soit pas simplement entre l'Etat et le département, l'Etat notamment avec sa responsabilité en matière de protection judiciaire mais également avec les autres acteurs associatifs municipaux du territoire.

Du côté de Marc Labbey, le Finistère vous n'êtes pas très éloigné de l'Ille-et-Vilaine mais en ayant aussi une approche différente puisque les problématiques sont différentes entre ces deux territoires, donc quelle est votre opinion à la fois sur le bilan et les propositions du ministre ?

**Marc Labbey, vice-président du Conseil départemental du Finistère :**

Bonjour à tous, d'abord je ne comprends pas très bien pourquoi vous dites que les questions sont si différentes que cela entre l'Ille-et-Vilaine et le Finistère. Le Finistère ce n'est pas le bout du monde, il y a une métropole. Ce qui est vrai c'est que si on est amené, enfin je crois que dans les politiques de prévention c'est un ensemble de politiques publiques qui doivent être conduites, renforcées, je pense à l'école, éviter le décrochage, permettre dès la prime enfance un accompagnement avec des maternelles disponibles, avec le primaire, toute cette politique de réforme de l'école qui me paraît essentielle. Ensuite quand on est dans le champ de la protection, c'est qu'il y a eut quelque part échec, que la prévention n'a pas suffi et qu'il nous faut apporter les réponses. J'ai entendu les propos de Madame la Ministre, j'entends que la politique de la protection de l'enfance n'est pas forcément mise en œuvre de la même façon sur l'ensemble du territoire national et qu'il convient d'apporter les ajustements pour que sur tout notre territoire les enfants qui doivent être accompagnés le soit de la même manière mais je crois qu'il faut trouver le juste milieu entre ce qui serait entre guillemets une reprise trop forte en main et la liberté qui doit être laissée aux territoires pour innover. Et puis il y a quand même derrière tout cela aussi une question de moyens et je crois que le regard que j'ai des départements me paraît indispensable d'autant que des dépenses fortes sont venues ces derniers mois, je pense en particulier aux mineurs étrangers isolés que nous prenons en charge puisque la loi de 2007 le prévoit et au-delà de la loi ça me paraît un devoir national de les prendre en charge, pour autant c'est un coût pour les départements et pour ceux en particulier qui veulent le traiter dignement.

Que dire d'autre, que l'innovation est également dans les territoires, vous évoquiez Madame la Ministre l'accompagnement du jeune mineur qui devient majeur. Le Finistère a innové de ce point de vue-là puisque nous avons mis en place un dispositif qui permet d'accompagner les jeunes, sous certaines conditions bien entendu, jusqu'à l'aboutissement de leur projet professionnel, c'est-à-dire jusqu'aux 25 ans. Tout à l'heure vous avez évoqué 17 ans pour le premier entretien, je pense que c'est presque un peu tard, c'est-à-dire que je pense qu'il faut très en amont travailler avec le jeune sur son projet pour qu'il ne s'autocensure pas et certains jeunes ont des possibilités qu'ils hésitent un peu à vouloir développer parce qu'ils ont la crainte d'être abandonné lorsqu'ils atteignent la majorité. Dans le Finistère on a innové de ce point de vue-là alors ça nous coûte un peu c'est vrai mais nous assumons totalement cette dépense. En plus de la dépense nous avons, en travaillant avec l'Adepape, mis en place un système de parrainage de bénévoles adultes qui sont disponibles pour venir répondre aux besoins des jeunes qui ne sont plus dans le champ de l'ASE, qui prennent un peu de distance avec leur éducateur, avec leurs familles d'accueil mais qui ont besoin de temps à autre d'un adulte qui peut les accompagner, qui peut les aider et on a eu une réponse très positive de bénévoles sur le territoire finistérien, alors peut-être que c'est le propre de la Bretagne que tout commence en Finistère mais voilà sachez que des solutions existent.

**Jean-Louis Sanchez :**

Vous voyez sans le vouloir vous avez fait état de certaines particularités de votre département, notamment sur ces questions de développement social. Monsieur Lesueur, la seconde partie de la table ronde devait porter effectivement sur les coopérations mais on en a beaucoup parlé toute la journée donc il va falloir plutôt parler de ce dont on n'a pas parlé c'est-à-dire la question importante de l'articulation entre le département et la ville. Donc ce quoi fait état aujourd'hui l'Odas lorsque l'on aborde cette question de la prévention et du rapport entre la ville et le Département sur cette question de la prévention.

**Didier Lesueur :**

La question qui se pose là c'est que donner comme objectif aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance, bien sûr il y a ce qui est évoqué dans la loi, qui est un travail de connaissance des publics mais c'est peut-être, je l'ai évoqué un peu dans mon propos précédent, l'occasion de s'interroger sur le parcours de qui sont ces familles, non pas une connaissance pour une connaissance mais du coup une connaissance pour mobiliser des leviers très en amont. Je

souhaiterais à cet égard évoquer cette question, et Jean-Louis Sanchez, vous avez commencé à le déflorer, c'est la question de comment est-ce qu'à partir de cette connaissance de parcours, et notamment de ces familles déstabilisées, est-ce que l'on prend acte et du coup on attend que les catastrophes arrivent ou est-ce que très en amont on peut travailler sur comment étayer, organiser entre les parents la construction de repères partagés de façon à ce que l'on évite ces catastrophes annoncées, et ça, ça a fait appel à des champs qui sont concomitants, d'abord ça interroge le lien avec l'école, c'est-à-dire comment on organise le travail avec l'école, de façon à ce qu'au fond les coopérations ne commencent pas avec l'information préoccupante mais commencent bien en amont, et le deuxième point c'est comment est-ce qu'avec les villes on peut travailler, les villes et les communes sur l'ensemble des leviers, puisque les communes travaillent sur bien entendu tout ce qui est autour de l'école avec le périscolaire mais également aussi tout ce qui est la petite enfance, tout ce qui concerne les loisirs, la culture, etc. et on voit que le champ possible est immense pour peu que ces préoccupations-là viennent irriguer l'ensemble des politiques publiques locales, et c'est ce que l'on appelle nous le développement social et c'est probablement un des champs majeurs qu'il faudrait investiguer dans les années qui viennent si on veut pouvoir répondre plus en amont aux difficultés qui se posent.

**Jean-Louis Sanchez :**

En d'autres termes vous préconisez une vision anthropologique de la problématique de l'enfance en danger c'est-à-dire au fond interroger aussi le vivre ensemble, là-dessus Madame Briand, vous n'avez pas justement une petite expérience mais une plus longue expérience du fait de vos responsabilités municipales, quelle est votre conception justement de ce que pourrait être un vivre ensemble plus protecteur des enfants en difficultés ?

**Véra Briand, vice-présidente en charge de la protection de l'enfance du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :**

Madame la Ministre a parlé de bienveillance des plus fragiles donc si on a bien en tête cette bienveillance des plus fragiles, on peut au niveau des orientations politiques aussi faire des choix pour aller vers ces populations qui sont parfois au-delà des besoins qui s'expriment mais pour aller vers elle notamment via le biais de la culture, via le sport et différentes présences, et là par exemple nous avons fait à Rennes mais aussi en Ille-et-Vilaine l'expérience de la création d'espaces sociaux communs, des espaces sociaux dans lesquels se retrouvent à la fois les services sociaux, les CCAS de la ville, suivant les quartiers mais aussi les services du département, le centre départemental d'action sociale et donc là il y a une interconnaissance déjà des acteurs et du coup une meilleure connaissance aussi du public auquel on peut proposer par des politiques publiques en faveur de la culture ou l'accès au sport des possibilités de participation qui permettent ensuite un accompagnement de l'enfant ou alors je pense, Pierre-Henri Tavoillot l'a rappelé qu'il ne faut pas négliger non plus l'accompagnement du parent et des différents âges de la vie. Et donc quand on réfléchit différents âges de la vie on arrive aussi à ce qu'a dit Madame la Ministre, on arrive aux plus âgés également et donc c'est ce qui donne sens à ce vivre ensemble et je crois que là tous les acteurs qui font la société ont un rôle à jouer parce qu'il y a aussi non seulement des transferts de connaissance mais aussi de créer des liens qui sécurisent, et là les plus âgés peuvent également jouer un rôle important, et un grand nombre de personnes à la retraite d'ailleurs s'engage auprès des enfants par Lire et Faire Lire ou ne serait-ce que l'association l'Outil en main, et donc je pense que ça aussi ça redonne une confiance à la fois à l'enfant et à l'adulte, aux parents. Donc bien sûr c'est un petit élément de prévention et ce n'est pas la protection de l'enfance mais c'est ce qui fait le vivre ensemble et ce qui permet peut-être d'atténuer certaines situations.

**Jean-Louis Sanchez :**

C'est donc probablement une des impulsions politiques que vous voudriez donner à votre responsabilité sur la protection de l'enfance, d'articuler davantage la responsabilité départementale et la responsabilité municipale pour faire jouer tous ces leviers, la culture, le sport, l'habitat et ainsi finalement dresser des boucliers, des protections en amont grâce à une meilleure collaboration entre

villes et départements qui pourrait peut-être aller jusqu'à la proposition de Monsieur Lesueur d'ouvrir l'observatoire à l'enfance en danger mais à la problématique globale de l'enfance et de la famille ?

**Véra Briand, vice-présidente en charge de la protection de l'enfance du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :**

C'est un peu ça parce qu'il y a des acteurs qui jouent un rôle important, je ne parle pas que pour le milieu urbain, je pense également au milieu rural ou rurbain comme on dit, toutes ces grosses agglomérations mais il y a un acteur très important qui est le bailleur social. Le bailleur social est un acteur de vigilance et qui fait un travail énorme et qui peut être une passerelle très importante pour créer ce lien social et permettre ce vivre ensemble à tous les âges mais aussi à toutes les situations.

**Jean-Louis Sanchez :**

Vous venez d'indiquer un nouvel acteur, le bailleur, mais revenons alors à ce qui sont plus près de la protection de l'enfance, c'est-à-dire notamment tout le milieu du travail social, le service social, les éducateurs, une question nous vient souvent à l'esprit, c'est celle de mieux utiliser cette expertise individuelle des travailleurs sociaux pour renforcer justement la connaissance des territoires, transformer l'expertise individuelle en expertise collective. Est-ce que sur cette question du rôle du service social dans l'élaboration des politiques publiques, vous pouvez nous dire votre position Monsieur Labbey.

**Marc Labbey, vice-président du Conseil départemental du Finistère :**

Dans le Finistère nous avons des contrats de territoires qui sont conclus entre le département et l'ensemble des EPCI. A l'intérieur de ces contrats de territoires, nous avons souhaité des contrats de cohésion sociale, alors c'est un peu innovant. Inutile de vous dire que dans certaines EPCI, on a introduit la cohésion sociale parce que l'on avait fixé comme règle qu'à défaut de l'introduire il n'y aurait pas de contrats, c'est un moyen assez efficace. Pour autant, une fois que c'est dans le contrat, encore faut-il y donner du contenu et le faire fonctionner. Donc là on va s'engager, nos contrats de territoire viennent d'être signés donc on va s'engager avec l'ensemble des EPCI de notre département sur le volet cohésion sociale des contrats de territoires, ça veut dire qu'il y a des territoires, les deux grandes villes du Finistère, on va essayer par exemple de travailler sur la politique des collèges et de la fameuse sectorisation autour des collèges pour viser une meilleure cohésion sociale. Avec d'autres territoires c'est comment nos outils, CDAS, qui sont déployés sur l'ensemble du département, peuvent mieux travailler avec soit les CCAS quand ils existent, soit l'ensemble des partenaires du territoire qui œuvrent d'une manière ou d'une autre dans le champ du vivre ensemble, de la cohésion sociale, de l'organisation de l'accueil de la petite enfance, etc. enfin tous les acteurs qui sont nos partenaires au quotidien, alors parmi eux il y a aussi des associations, des fondations qui travaillent dans le social et avec lesquels il nous faut travailler également pour construire le vivre ensemble tout simplement.

**Jean-Louis Sanchez :**

Vous avez donc le sentiment d'avoir réussi cette coopération entre les différents acteurs ?

**Marc Labbey, vice-président du Conseil départemental du Finistère :**

On n'est pas, attendez, on engage une démarche, je pense que l'on va réussir parce que l'on a la volonté d'y parvenir, la conviction que c'est indispensable si on veut éviter les difficultés, la politique de la ville qui également existe sur trois territoires du Finistère, aujourd'hui les départements sont obligatoirement, de par la loi, ils sont dans les contrats de ville, donc on a là aussi des moyens pour faire valoir un certain nombre de politiques sociales qui nous tiennent à cœur et qui vont dans le sens de la prévention et donc je l'espère de moins de besoins en protection demain.

**Véra Briand, vice-présidente en charge de la protection de l'enfance du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :**

Je me permets de rajouter qu'effectivement les contrats de territoire se sont des outils qui sont particulièrement précieux et adaptés justement pour cette transversalité des politiques qui permettent de faire la prévention, et parce qu'il est important et ça a été dit tout au long de l'après midi, il est important de décloisonner, il est important mais il ne suffit pas de décloisonner, il faut aussi trouver un projet commun et le cadre pour inscrire ce projet commun c'est tout à fait le contrat de territoire qui est vraiment fondé sur le diagnostic du territoire.

**Marc Labbey, vice-président du Conseil départemental du Finistère :**

Je pense également que les observatoires départementaux de la protection de l'enfance sont des outils qu'il nous faut renforcer, à l'intérieur desquels je crois que l'ensemble des partenaires de l'observatoire doit être peut-être plus acteurs et ne pas être trop en attente de ce que le département pourrait proposer. J'ai la conviction que l'on peut faire beaucoup plus à l'intérieur de cet outil d'observatoire pour justement partager des éléments de diagnostic et proposer des orientations, des évolutions des politiques qui sont mises en œuvre, des déclinaisons des politiques mises en œuvre par le département ou par d'autres acteurs que ce soient les intercommunalités ou les communes.

**Jean-Louis Sanchez :**

C'est important ça rejoint les propositions du Ministre, donner plus d'ambitions à ces observatoires mais surtout avec la prolongation de la durée des mandats des conseils départementaux, ça vous oblige justement à établir un diagnostic puisque vous avez maintenant la durée pour, six ans c'est un mandat important. Monsieur Lesueur ?

**Didier Lesueur :**

Oui je voudrais beaucoup insister sur l'importance de ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire une évolution fondamentale des relations entre les départements et les territoires c'est-à-dire que jusqu'à maintenant les contrats de territoire étaient réservés à l'investissement c'était au fond la partie de financement du département, au soutien d'abord des projets des communes et de plus en plus des EPCI, et à ce qui est en train de se dire c'est une mutation fondamentale, on passe sur des contrats de territoire qui vont aussi évoquer le fonctionnement comme on dit mais pas sous l'angle forcément financier mais sous l'angle de l'intervention et comment sur les territoires on se mobilise ensemble sur des problématiques dont celle du soutien à l'enfance et à la famille, c'est une transformation fondamentale de l'action locale, à mon sens.

**Jean-Louis Sanchez :**

Parmi les propositions qui se sont dégagées du dernier rapport de l'Odas qui va être publié prochainement, est-ce que l'une vous paraît tout à fait importante pour que l'on puisse la soumettre à la réaction de nos deux élus ?

**Didier Lesueur :**

Celle-là fait partie notamment, cette question de mutation du contenu de la contractualisation entre els départements et les EPCI, et puis il y a une deuxième piste qui est plus une hypothèse à ce stade-là, qui est la question de comment concrètement on peut organiser différemment les relations entre les services sociaux et médico-sociaux et l'école ? Et on peut poser l'hypothèse, que s'il y avait une présence de travailleurs sociaux dans les écoles, ça permettrait d'abord d'éviter ces ribambelles d'information préoccupante puisque quand même une partie extrêmement importante des informations préoccupantes viennent de l'école et permettrait surtout de pouvoir travailler très en amont les difficultés qui peuvent apparaître pour les enfants et leurs parents.

**Jean-Louis Sanchez :**

Une réaction ? Question difficile. Merci d'applaudir parce que je pense que c'est une question clé de l'avenir mais on attend les réactions de nos élus.

**Marc Labbey, vice-président du Conseil départemental du Finistère :**

C'est une question difficile mais qui renvoie aussi à qui paye quoi ? Qui finance ? Sinon on peut être d'accord, je veux bien avoir une permanence hebdomadaire ou quotidienne même si vous voulez dans les établissements scolaires mais la question est de savoir qui paye les travailleurs sociaux qui interviennent ? Et ça c'est une vraie question donc comme pour beaucoup de transferts de compétences si l'on doit prendre en charge les assistantes sociales et les médecins scolaires, il faut que les financements suivent, à partir de là peut-être pourrions-nous faire mieux, peut-être. Mais à défaut d'aller jusque-là, c'est le travail en réseau qui peut aujourd'hui nous permettre d'avancer. Dans l'observatoire départemental du Finistère on a les deux réseaux, le réseau public et le réseau de l'enseignement catholique puisque vous savez qu'en Bretagne et dans le Finistère en particulier il est très puissant, on a là un lien de discussion, les informations préoccupantes sont beaucoup plus importantes dans le réseau public que dans le réseau confessionnel, comme quoi la réponse n'est pas forcément à l'intérieur du collège puisque les informations préoccupantes des jeunes qui sont scolarisés dans ce réseau ne sont pas faites par l'institution scolaire mais par les professionnels du social qui sont à côté. Voyez comme quoi c'est bien le travail en réseau qui est fondamental.

**Jean-Louis Sanchez :**

Le fonctionnement est beaucoup plus important que l'organisation. Monsieur Lesueur une dernière question ? Non. On va laisser Mme Senghor faire le lien avec la journée de demain, vraiment vous remercier d'avoir eu beaucoup d'indulgence à ce scénario un peu bousculé de l'après midi. Merci encore.

**Karine Senghor :**

Oui en deux mots pour vous remercier bien évidemment mais surtout pour vous redire que nous étions embarrassés de ne pas avoir pu traiter comme nous l'avions envisagé les questions écrites parce que vous avez vraiment joué le jeu, on a beaucoup de questions écrites, on a beaucoup de questions sur twitter aussi donc je souhaitais vous dire que l'on allait vraiment les dispatcher auprès des modérateurs d'ateliers ce soir de manière à ce qu'elles soient traitées à minima en atelier demain, et nous les mettrons aussi bien évidemment sur nos divers sites puisqu'il n'y a pas que des questions mais aussi des remarques, des interpellations, je m'y engage donc nous le ferons, vous avez eu la gentillesse de jouer le jeu, on a du dérapé, vous l'avez compris en raison de contraintes horaires pour l'intervention de la Ministre mais nous essaierons de nous rattraper dans les ateliers demain. Et on vous remercie infiniment pour votre patience. N'oubliez pas demain vos badges, ce sera très contrôlé parce que vous êtes très nombreux et on vous souhaite une bonne soirée à Rennes. Merci encore.